## EXTRAIT du REGISTRE des

## DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.03.03 Convocation du 20.03.03

Compte rendu affiché 31 mars 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf.: BJ/LDA <u>Présents</u>:
Objet: ETUDE SUR LE MOBILIER URBAIN:
MISSION "BABYLONE AVENUE".

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers en exercice : 29 présents 23 votants 27 M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mmes ZUILI, DURAND, M. CHRETIN, Mme PERRIN, M. MACHURAT, MIle MILLET,

 $\label{eq:mmelassor} \mbox{Mme LABASOR.}$ 

Absents représentés :

M. POINT par M. FAURE - Mme DESVIGNES par Mme GLATARD - M. BELLOT par M. MACHURAT - M. BOUREZG par Mme LABASOR.

Absents excusés: MM. GOSSET et FERNANDES.



Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'une somme de 20 000 €uros a été prévue au budget primitif 2003 à l'article 2031 pour le financement d'une étude sur le mobilier urbain en centre ville.

Il s'agit, dans la perspective d'un renforcement de l'attraction du centre ville, de mener une réflexion sur la programmation d'une requalification d'une partie des espaces publics de l'hyper centre.

Il propose en conséquence d'adopter la convention avec "BABYLONE AVENUE ARCHITECTES et URBANISTES", cabinet spécialisé en la matière.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2003,
- Vu la proposition de "BABYLONE AVENUE ARCHITECTES et URBANISTES"
- Considérant l'objectif de la commune qui consiste en une requalification des espaces publics du centre-ville,
- Adopte le projet présenté par "BABYLONE AVENUE ARCHITECTES et URBANISTE",
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant dont un exemplaire du projet restera annexé à la présente, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 27 Mars 2003 Pour copie conforme, Le MAIRE ,

LE MAIRE Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 juillet 2003 - de la publication le 8 juillet 2003

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 juillet 2003